

Communiquer sur le risque majeur : la piste des partenariats

Olivier Schick, animateur du groupe " Education et conscience du risque " de l'AFPCN
Directeur de l'Association Prévention2000

Contexte de l'information préventive

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique occasionne des dommages importants pouvant dépasser les capacités de réaction de notre société.

Les villes sont particulièrement concernées car la concentration de population et la présence de nombreuses infrastructures les rendent hautement vulnérables.

Au sein de nos sociétés modernes, Kobe, Toulouse, la Nouvelle-Orléans constituent quelques exemples significatifs.

Pour minimiser l'impact de ces phénomènes rares et violents, il est indispensable de mettre en œuvre une politique de prévention.

Celle-ci s'inscrit dans une logique de développement durable puisqu'elle tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société.

Cette politique s'appuie sur des aspects liés à la connaissance du risque, la surveillance des phénomènes, la réduction du risque, la préparation à la crise, la gestion de crise et de post-crise¹.

Enfin, elle comporte un volet consacré à l'éducation et l'information préventive.

En France, c'est le Maire qui a pour responsabilité d'informer le citoyen et de prendre, au regard de ses pouvoirs de police, les dispositions pour la sauvegarde de sa population. Conformément à l'article² R125-11 du code de l'environnement, il rédige le Document d'Information Communal sur le Risque Majeur (DICRIM) qui comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le Maire doit également, dans les communes où un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été prescrit, informer ses administrés par des réunions d'information, ou tout autre moyen approprié, au moins une fois tous les deux ans.

Toutefois, dans le contexte d'un accident majeur, il est indispensable que le citoyen ait anticipé les événements et le chaos qui s'ensuivra. Pendant la crise, qui pourra durer de quelques heures à quelques jours, un individu se trouve abandonné à lui-même et sa survie ainsi que celle de ses proches peut dépendre de la pertinence de ses réactions.



¹ Site Catastrophes Naturelles : http://www.prevention2000.org/cat_nat/risques/definit/def_cart.htm

² Site Prim.net : http://www.prim.net/professionnel/procedures_regl/r3_infoprev.html

Ensuite, il devra affronter la longue période de post-crise, qui sera d'autant plus déstabilisante qu'elle n'aura pas été anticipée alors que le bilan de la catastrophe commencera à se dessiner.

Afin d'atténuer les effets d'une catastrophe, le citoyen doit entreprendre une véritable démarche personnelle, visant à s'informer sur les risques qui le menace individuellement et sur les mesures à adopter.

Il doit engager une réflexion autonome, afin d'évaluer sa propre vulnérabilité, celle de son environnement (habitat, milieu, etc.) et de mettre en place les dispositions pour la minimiser. En d'autres termes, le citoyen doit être actif et averti..

Les mesures réglementaires prévues par le législateur constituent un nécessaire mais modeste premier pas dans la bonne direction.

Les 5 principes de l'information préventive

L'objectif de l'information préventive doit être de sensibiliser et d'informer le citoyen sur le risque qu'il encourt et de lui permettre d'anticiper sur l'accident.

En d'autres mots, il s'agit de construire une conscience du risque sur un territoire donné, de la manière la plus concrète possible.

Pour cela, la communication doit respecter 5 grands principes :

Principe n°1 : traiter d'un risque local

La catastrophe qui se déroule chez le voisin ne possède pas de vertu pédagogique.

L'information parvient à travers le prisme des media et constitue un spectacle qui, certes, suscite la compassion, mais ne conduit pas à une appropriation du risque. Le message de prévention doit concerner une zone géographique familière au citoyen en liaison avec ses repères.

Plus l'information sera fine et construite autour foyer familial, plus la sensibilisation sera effective.



Principe n°2 : être compréhensible



Le document qui sert à l'élaboration du DICRim est le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Réalisé sous l'autorité du Préfet, ce document général n'est pas un outil de communication et il est nécessaire d'en traduire les informations le plus simplement et le plus concrètement possible.

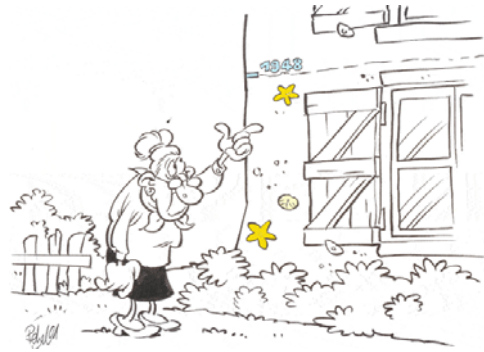
Ainsi, la terminologie de type « vulnérabilité des enjeux » ou les explications scientifiques sur l'aléa pourront être abandonnées avec profit.

Principe n° 3 : s'appuyer sur l'expérience des citoyens

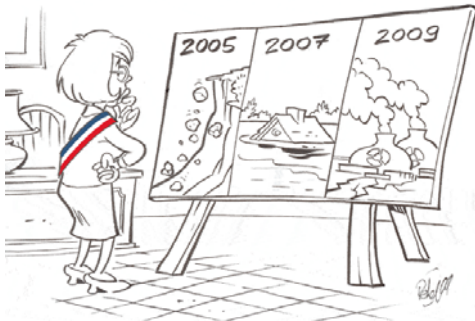
La mémoire du risque est un élément fondamental de la prévention.
Le témoignage constitue un ancrage dans la réalité et le quotidien.

Il rompt avec le processus d'information de type « top/down » qui est souvent mal assimilé, voire ignoré, par le citoyen.
Dans les territoires où il n'existe plus de mémoire du risque, l'information doit s'appuyer sur la perception qu'ont les gens du risque qu'ils encourent.

La communication s'attachera à dédramatiser des situations de stress excessives, à combattre les rumeurs infondées et combler les lacunes informatives.



Principe n° 4 : s'inscrire dans la durée



Comme toute campagne de prévention, le message doit être renouvelé dans le temps.

Imagine-t-on de circonscire la lutte sur la sécurité routière à une campagne ponctuelle ?

L'acquisition et la mémorisation de comportements adaptés, la mise en œuvre de solutions préventives destinées à minimiser l'impact de la catastrophe sont des processus qui demandent du temps.

De plus, le renouvellement de la population, qui draine sur un territoire des familles sans aucune connaissance du contexte local, nécessite de réitérer régulièrement les messages d'information.

Il faut noter à ce propos que les dispositions de la loi³ « Bachelot » du 30/07/03 sur l'information des acheteurs ou locataires constitue un grand progrès dans ce domaine.

Principe n° 5 : avoir un coût acceptable

Lorsque l'Etat ou une Collectivité Territoriale engage une campagne de prévention, c'est qu'il ou elle attend un retour positif et visible sur son investissement.

Ainsi, la consommation de médicaments génériques contribue à réduire le trou de la sécu, la chasse au « Gaspi » réduit la facture énergétique.



Contrairement à ces campagnes qui peuvent être évaluées, la prévention des risques majeurs s'attache à un domaine où le pire n'est jamais certain et où le succès se traduit par un moindre coût « virtuel » humain et économique de la catastrophe.

Le politique se doit de présenter un bilan positif de son action ; la prévention d'un risque dont la probabilité d'occurrence est faible ne correspond pas à ce critère et les budgets qui lui sont consacrés en sont le reflet.

C'est pour cela que la campagne doit être « maligne » et s'appuyer sur une dynamique locale.

³ Site Prim.net : http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/223_IAL.html

L'Éducation à l'Environnement, un atout pour une stratégie locale d'information préventive

Depuis la rentrée scolaire 2004⁴, l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) fait partie intégrante de la formation initiale de tous les élèves, de la maternelle à la terminale.

Le travail en interdisciplinarité est privilégié au sein d'une **démarche de projet qui doit s'ancrer dans le local**.

L'éducation à la prévention des risques majeurs est à la croisée d'une éducation à l'environnement et d'une éducation à la sûreté, où elle côtoie l'éducation civique, l'éducation aux transports, la sécurité domestique, la sécurité au travail et dans les activités de sports et de loisirs.

Elle doit engendrer des comportements plus sûrs, plus solidaires, et conformes à l'évolution souhaitée : un nécessaire éveil à la responsabilité individuelle dans la perspective d'un développement «soutenable» des territoires.

C'est dans ce contexte que l'Association Prévention2000 a conçu l'action « **Memo'Risks, le DICRiM Jeune⁵** » qui associe la ville, l'établissement scolaire et une association d'éducation à l'environnement.



<http://www.prevention2000.org/memorisks/>

Présentation :

Des élèves conduisent une enquête sur un risque local et deviennent des acteurs de l'information pour leur commune. Ils sont invités à mener des actions simples: dessiner une carte du risque, retrouver la mémoire du risque en interrogeant les anciens, questionner la population sur son degré d'information ou de préparation, interroger artisans, commerçants et exploitants sur les conséquences éventuelles d'une catastrophe..

Le document réalisé, fruit de cet engagement, **fait l'objet d'une remise officielle en mairie**.

Ce travail ne vise pas à expliquer l'aléa, mais à **refléter l'état d'information et de préparation de la population face au risque**.

Modeste dans son objectif, l'enquête menée par les jeunes **constitue une source d'information originale** pour la commune.

C'est un « thermomètre » permettant une première **évaluation de la communication communale** sur le risque majeur.

⁴ Site du MENRT : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm>

⁵ Site Memo'Risks : <http://www.prevention2000.org/memorisks/index.htm>

La restitution est valorisée dans les journaux et radios locales, et peut s'effectuer en séance publique ; elle permet de **conforter la politique de communication de la ville sur le risque majeur**.



Objectifs :

Ce projet permet aux jeunes de participer à la vie de la commune, au maire de mener plus efficacement sa mission d'information préventive auprès des habitants et à l'établissement scolaire de mieux prendre en compte les risques majeurs à travers une éducation à la prévention et la mise en place du PPMS (plan particulier de mise en sûreté).

Classes concernées :

Les classes de cycle central de collège, les classes de seconde des lycées d'enseignement général, les classes de seconde et première des lycées agricoles. Bien entendu, d'autres établissements scolaires (écoles, lycées professionnels) et d'autres classes de niveaux différents peuvent être associés au projet en fonction du contexte local.

Déroulement :

La démarche est généralement engagée par la commune et l'association, qui établissent le contact avec les établissements scolaires concernés⁶. Dans le cas où l'action recueille l'intérêt de l'équipe pédagogique, un projet pluridisciplinaire est élaboré en concertation, puis mis en œuvre.

Partenaires :

« Memo'Risks, le DICRIM Jeune » est piloté au niveau national par l'association Prévention 2000, en partenariat avec l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME).

Cette action est soutenue par l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN).

Réalisations :

Initiée en 2004, l'opération « Memo'Risks, le DICRIM Jeune » est particulièrement implantée sur le bassin versant de la Loire grâce au soutien de l'Établissement Public Loire et en Région PACA sous l'impulsion du Centre Méditerranéen de l'Environnement.

Voici en septembre 06, une liste non exhaustive de villes partenaires : Amboise, Blois, Cavaillon, Chevreuse, Chinon, Manosque, Orléans, Saumur, Tours, Vaison-la-Romaine.

Pour toute information sur cette action dans votre région :

Association Prévention2000

2bis, rue Inkermann 37000 Tours
tel : 02 47 20 00 28 - mel@prevention2000.org
<http://www.prevention2000.org/memorisks/>

*Un projet soutenu
par :*



⁶ En général, un établissement situé dans un périmètre concerné par le risque